



Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2019

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante et unième session

24 juin–12 juillet 2019

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par Association nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 mai 2019]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

GE.19-10236 (F)



Merci de recycler



Le conflit post-électoral au Cameroun et violations des droits de l'homme

Introduction

Le peuple camerounais s'est rendu aux urnes le 07 octobre 2018, dans un contexte marqué par d'innombrables violences, notamment celles relatives à la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les exactions du groupe terroriste Boko Haram à l'Extrême-Nord du pays, les incursions des groupes armés provenant des pays voisins à l'Est du pays, les prises d'otages avec demandes de rançons dans la région de l'Adamaoua, etc. Alors que la campagne électorale et l'élection présidentielle se sont déroulées dans une atmosphère relativement calme sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, où le climat d'insécurité a empêché des acteurs politiques de se déployer et les électeurs de sortir massivement pour exercer leur droit politique, les événements qui s'en sont suivis ont fait monter la tension au Cameroun. Toutefois, bien que plusieurs irrégularités électorales aient entaché le scrutin de l'élection présidentielle du 7 octobre dernier, ce qui est acceptable pour toute jeune démocratie, de fortes avancées ont été appréciées. Les développements qui suivent visent à mettre en évidence les causes du conflit post-électoral au Cameroun, ses manifestations, ses conséquences et des propositions pour en éviter à l'avenir.

I. Les causes du conflit

Causes lointaines

L'on peut relever les défis des partis politiques de l'opposition à l'instar de l'absence d'une culture juridique et politique de leurs membres et une participation au scrutin sans dénonciation des tares du code électoral camerounais. Au Gouvernement, l'on peut reprocher la rédaction et l'imposition unilatérales d'un code électoral non consensuel avec toutes les parties prenantes au processus y compris les partis politiques de l'opposition d'une part et d'autre part, le fait pour le Chef de l'Etat de surcroit, Président d'un parti politique et candidat à l'élection de nommer unilatéralement les membres des structures d'encadrement du processus électoral est de nature à mettre du doute sur l'impartialité de ces membres.

Causes immédiates

La déclaration du candidat du parti MRC

Au lendemain du vote, le leader du parti MRC, a affirmé avoir gagné les élections en s'appuyant sur les chiffres de son propre parti. Puis, a appelé le Président sortant, Paul Biya, à organiser une transition pacifique afin d'épargner à la nation camerounaise une véritable crise post-électorale.

Les allégations d'irrégularités électorales des candidats de l'opposition

Le 11 octobre, deux candidats de l'opposition ont demandé l'annulation complète du scrutin tandis que le candidat du MRC a réclamé l'annulation partielle des votes dans sept régions du Cameroun. Ainsi, ces candidats ont saisi le Conseil constitutionnel appelé à statuer le 16 octobre, sur ces allégations d'irrégularités et de fraudes électorales généralisées.

La médiatisation du contentieux post-électoral

L'attention que le peuple camerounais a accordé au déroulement du contentieux post-électoral témoigne un réel regain d'intérêt de ce peuple pour sa participation aux affaires de l'État en général et pour la politique en particulier.

Le verdict du contentieux post électoral

Le 20 octobre, au terme des débats, le recours déposé par le candidat du MRC, a été rejeté par le Conseil constitutionnel, qui le juge non fondé tout comme ceux introduits par les candidats du SDF et d'Univers.

La contestation des résultats de l'élection présidentielle

Lundi 22 octobre 2018, le Conseil constitutionnel a déclaré le candidat sortant, Paul Biya du RDPC, vainqueur de l'élection présidentielle. Ce qui a amené les partisans du candidat du MRC déjà cristallisés au succès de leur leader à se confiner à la désinvolture sur le vocable d'un hold up électoral mené par le Conseil constitutionnel.

II. Les manifestations

Les allégations de violation des lois républicaines par le candidat du MRC

A la suite d'une marche déclarée pacifique contre le « hold-up électoral » et non autorisée par les autorités camerounaises, samedi 26 janvier 2018, le leader du MRC et plus de 200 personnes ont été arrêtées à Yaoundé, Douala et Bafoussam. Les huit charges retenues contre ces derniers sont : *l'attroupement, la rébellion en groupe, l'hostilité à la patrie, l'insurrection, le trouble à l'ordre public, l'association de malfaiteurs, l'incitation à l'insurrection, la complicité*. En fait, l'appel à des marches de contestations du verdict des élections initié par le leader du MRC s'avère illégal car l'article 136 de la loi N°2012/001 du 19 avril 2012, modifiée et complétée par la loi N°2012/017 du 21 décembre 2012 dispose que : « **les décisions du Conseil constitutionnel relatives aux opérations électorales ne sont susceptibles d'aucun recours** ». Dès lors, outrepasser ce cadre réglementaire reviendrait à défier l'autorité de l'État. Par ailleurs, d'autres faits reprochables au leader du MRC peuvent être indiqués notamment : l'auto proclamation de sa victoire électorale, sa prestation de serment, l'outrage récurrent aux autorités publiques dans les réseaux sociaux par les militants de son parti, le saccage des représentations diplomatiques du Cameroun à l'étranger par des individus se réclamant de lui, l'incitation à la haine par la création des structures de haine (Exemple la BAS).

Les allégations de violation des droits de l'homme par le Gouvernement

En interdisant les marches du MRC, le Gouvernement a porté atteinte à plusieurs dispositions de la Loi. La répression qui en est suivie a eu pour conséquence plusieurs personnes blessées¹ et plus d'une centaine interpellée. Les forces de sécurité sont également responsables du saccage du siège du MRC à Douala. Par ailleurs, des arrestations arbitraires, des détentions abusives et des appels à comparution devant les juridictions non compétentes et à huis clos entachent le droit à un procès équitable des personnes interpellées. En outre, dans un État de droit, des arrestations des personnes sans mandat, l'empêchement des conférences prévues, la violation des domiciles privés² constituent des délits de droit commun.

La réaction de la communauté internationale

Une partie de la communauté internationale exhorte les autorités camerounaises à libérer le candidat du MRC et ses partisans interpellés et à mettre fin à la pratique des civils devant les tribunaux militaires. Par-là, la communauté internationale tout en condamnant la démarche du leader du MRC dénonce la détention des politiciens dissidents et certains membres de la société civile. Une autre partie importante de cette communauté est restée silencieuse, confortant le dicton juridique selon lequel : « Qui ne dit mot consent ».

¹ Le 26 janvier à Douala, des tirs de balles des policiers ont été entendus. Célestin Ndjamen, un cadre du MRC, l'avocate Michelle Ndoki, et quatre autres personnes ont été blessées lors des marches.

² On dénonce ici l'arrestation de Maurice Kamto, de Christian Penda Ekoka et d'Albert Dzongang dans le domicile de ce dernier à Douala, lundi 28 janvier 2018 par les forces de sécurité.

III. Les conséquences

La fracture entre le parti au pouvoir et une opposition qui l'accuse de fraudes à répétitions ;

Des tensions croissantes parmi les groupes ethniques au Cameroun étant donné que les membres de chaque tribu s'identifient aux leaders de leurs appartenances sociologiques, d'où la crainte d'un conflit interethnique dont les conséquences seront désastreuses aussi bien pour le Cameroun que pour la sous-région.

La militarisation des grandes agglomérations pour le contrôle des mouvements de la population hostile au régime en place dont des agendas cachés à tendance insurrectionnelle caractérisent les manifestations déclarées pacifiques.

Le scrutin a permis de faire retrouver un regain d'intérêt pour la politique à de nombreux camerounais désabusés par la sclérose des débats publics tenus par des intellectuels ;

Des mesures inclusives en faveur du vote des personnes handicapées sont à féliciter.

IV. Propositions pour l'avenir

Aux autorités camerounaises

Concevoir un code électoral consensuel ;

Augmenter le nombre d'observateurs électoraux de la société civile ;

Instaurer un climat de confiance entre la population et l'État, par la nomination des personnalités plus neutres sur le plan politique au sein d'Elecam et du Conseil constitutionnel ;

Coopérer avec les organisations de la société civile ;

Garantir les droits et libertés fondamentaux de tous.

A la communauté internationale

Arrêter toute ingérence dans les affaires internes des États ;

Respecter l'égalité et la souveraineté des États ;

Stopper toute manipulation des leaders locaux à des fins de déstabilisation du Cameroun ;

Stopper tout financement en back office et tout support logistique occultes des acteurs de la rébellion ou à tendance terroriste.

Aux responsables des partis politiques de l'opposition

Former les militants à la citoyenneté et à la culture juridique et politique ;

Proscrire tout outrage public à l'encontre des autorités publiques ;

Respecter le verdict des urnes et les institutions républicaines telles qu'indiqué dans la Constitution.

Aux populations

Respecter l'État de droit et les principes fondamentaux qui régissent les élections au Cameroun ;

Faire preuve de patriotisme et de civisme en toute circonstance ;

Faire bon usage des réseaux sociaux, minés par la désinformation, les fausses nouvelles, l'incitation à la haine et à la violence ;

Promouvoir des valeurs d'éthique et de morale ;

Œuvrer pour la préservation de la paix et de la stabilité du Cameroun.

Fait à Yaoundé le 15 mai 2019